

"Les premiers pas du nouveau Parlement européen" dans 30 jours d'Europe (août-septembre 1979)

Légende: En juillet 1979, se tient la première session du Parlement européen issu des élections directes de juin 1979.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Août-Septembre 1979, n° 253-254. Paris: Bureau d'information des Communautés européennes. "Les premiers pas du nouveau Parlement européen", auteur:RICCARDI, Ferdinando , p. 9-11.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_premiers_pas_du_nouveau_parlement_europeen_dans_30_jours_d_europe_aout_septembre_1979-fr-8707265b-83ce-4a45-898c-d7373b8b3166.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Les premiers pas du nouveau Parlement européen

La session inaugurale de l'assemblée européenne élue laisse bien augurer de l'avenir

La vieille Europe n'avait jamais rien connu de semblable : réunis dans une même salle, pour délibérer en commun, pour se prononcer sur les problèmes grands et petits de l'Europe, tous les principaux leaders politiques des neuf pays de la Communauté avec à leurs côtés des écrivains célèbres et d'autres personnalités de toutes les tendances et de toutes les origines.

Pour la première session du Parlement européen élu le 17 juillet, étaient réunis dans l'hémicycle de Strasbourg, non seulement la plupart des hommes politiques qui font et défont nos gouvernements et qui déterminent les choix dont dépend le sort de chacun de nous, mais ici et là, dans la salle, on reconnaissait aussi les fils et les neveux des protagonistes de l'histoire européenne d'hier et d'avant-hier : un Habsbourg et un Giolitti, un Balfour et une De Valera...

Certains ont pu dire : on a déjà vu ça dans l'histoire de l'Europe, lors du Congrès de Vienne. En tant que rassemblement de puissants peut-être, mais avec une différence si fondamentale qu'elle change radicalement la signification de l'événement : à Vienne, en 1815, les puissants étaient réunis pour imposer aux peuples leurs vues et leur loi : à Strasbourg, en 1979, les élus des peuples étaient réunis pour parler et délibérer en leur nom.

Non seulement la voix des grands partis et des mouvements majoritaires de nos pays se faisait entendre, mais pour la première fois avaient également la parole les éternels minorités de l'Europe, ceux qui en constituent les particularités si souvent précieuses et enrichissantes : représentants de petits peuples qui recherchent leur autonomie ou élus de mouvements contestataires, ainsi, bien entendu, que ceux qui ont choisi de se battre contre l'appartenance de leur pays à la Communauté européenne. Et tous étaient bien décidés à se faire écouter et à faire respecter leur droit à la parole. Il y avait même, désignés par les électeurs socialistes italiens, Jiri Pelikan, Tchécoslovaque en exil, autorisé par son origine à parler au nom de cette Europe du silence.

Les lois électorales de quelques pays avaient stérilisé un certain nombre de voix : les 5 % environ des votants n'avaient pas pu désigner leurs représentants, faute d'avoir atteint un quorum minimal obligatoire. En dépit de cette lacune (à laquelle une future loi électorale européenne uniforme devrait porter remède), le nouveau Parlement représente avec une fidélité remarquable les tendances, les espoirs, la volonté des populations de la Communauté.

Une dernière particularité a été soulignée par plusieurs observateurs : la première journée de l'Europe des peuples s'est déroulée sous la présidence successive de deux femmes : Mme Louise Weiss, doyenne d'âge, d'abord ; Mme Simone Veil, président élu, ensuite. Et les femmes sont 62 sur 410 députés, soit plus de 15 %, c'est-à-dire plus que dans chacun de nos parlements nationaux (Danemark excepté).

Une querelle dépassée

Beaucoup prévoyaient que le nouveau Parlement européen allait apporter des changements dans le fonctionnement institutionnel de la Communauté. Mais sans doute pas à ce point ! La fameuse querelle juridique sur les pouvoirs du Parlement apparaît en effet aujourd'hui dérisoire. Il est désormais évident que ce n'est pas de pouvoirs nominaux supplémentaires que le Parlement européen a besoin, ni d'une modification des Traités (aujourd'hui impensable, car elle n'obtiendrait pas la nécessaire unanimité des Neuf), mais de poids politique, d'autorité morale, de prestige. La première session du nouveau Parlement a démontré que l'élection directe les lui a apportés. Il ne sera plus facile pour les autres institutions de la Communauté de négliger une prise de position de cette Assemblée et la bureaucratie communautaire se sentira bien autrement contrôlée et stimulée que par le passé.

Mais si le nouveau Parlement européen devait se contenter de se prononcer – avec une autorité certes accrue – sur le fonctionnement et sur la gestion de la Communauté, il ne répondrait que partiellement à l'attente de

ses électeurs. L'opinion publique attend, en effet, – confusément sans doute, car rien n'est sûr à l'avance lorsque l'on innove – quelque chose de plus : qu'il devienne une sorte de « conscience de l'Europe » en mesure de se prononcer sur les événements qui la préoccupent et de s'exprimer au-delà des prises de position nationales, au nom du Continent tout entier.

Certes il y a là un danger : celui de voir le Parlement européen se transformer en une « usine à résolutions » qui se prononcerait sur n'importe quoi et finirait par devenir une sorte de machine à signer lettres ouvertes, appels ou pétitions. Pour avoir une signification réelle et une portée appréciable, les prises de position du Parlement européen doivent concerner des questions sur lesquelles la Communauté, en tant que telle peut avoir effectivement une influence déterminante.

Réalisme

Sa première session a montré que c'est bien ainsi que le Parlement élu entend tenir son rôle. Les parlementaires ont débattu de ce qui préoccupait effectivement et profondément l'opinion publique, mais toujours en rapport avec des possibilités réelles d'action de la Communauté : que ce soit à propos de l'attitude de l'Europe face à la crise du pétrole, ou des mesures à prendre pour venir en aide aux réfugiés d'Indochine, ou encore du respect des « conclusions d'Helsinki » dans les pays de l'Europe de l'Est.

Le Parlement a défini des lignes directrices majoritaires (en évitant les unanimités, toujours suspectes), que les autres institutions communautaires sont invitées à mettre en œuvre. Et c'est ici qu'apparaît la vanité de la « querelle institutionnelle » sur les pouvoirs du Parlement européen. Une prise de position sur les réfugiés d'Indochine rentre-t-elle dans les compétences du Parlement ? Il est possible qu'à une question ainsi posée quelqu'un réponde « non », mais il rentre sans aucun doute dans les pouvoirs du Parlement européen élu de contrôler les décisions sur l'aide alimentaire de la Communauté, sur son assistance financière aux pays du tiers monde : en pratique c'est à peu près la même chose.

On pourrait multiplier les exemples : ayant des responsabilités précises et des pouvoirs étendus en matière de budget communautaire, le Parlement a déjà décidé de ne pas se limiter à s'occuper des dépenses, mais à se préoccuper aussi des recettes destinées à alimenter le budget, c'est-à-dire en pratique de la partie des recettes fiscales des Neuf qui doit être attribuée à la Communauté en tant que « ressources propres ». Il est entendu que dans ce domaine ce n'est pas le Parlement qui prendra les décisions – elles sont du ressort des gouvernements et impliquent la ratification des parlements nationaux. Cependant, s'il se dégage au sein du Parlement européen une solution équilibrée et raisonnable qui reçoit l'appui des principaux partis politiques, on voit difficilement la Commission européenne ne pas la soutenir et le Conseil des ministres des Neuf la repousser *a priori*.

Autre exemple : le Parlement européen a, en fait, amorcé le débat sur la réforme partielle de la politique agricole commune, qui est considérée depuis quelques années comme indispensable mais que les autres institutions n'osent pas aborder de face, dans la crainte d'un affrontement trop dur entre certains de nos pays. Des compromis éventuellement définis par les parlementaires, après confrontation de tous les points de vue et prise en considération de tous les intérêts légitimes, pourraient dégager des solutions qui éviteront que la politique agricole ne s'effondre sous le poids de certaines dépenses improductives.

Une dimension nouvelle

On comprend ainsi que, discutés au sein du Parlement, en séance publique, avec le retentissement qu'auront les prises de position des principaux leaders politiques de nos pays, même les sujets qui sont déjà régulièrement discutés à Bruxelles au sein des autres institutions, prennent à Strasbourg une dimension nouvelle. L'opinion publique aura l'impression d'y participer. Certaines décisions importantes, qui impliquent des efforts et des sacrifices, seront acceptées de manière différente après des débats ouverts où les intérêts en présence – qu'ils soient nationaux ou professionnels – auront eu la possibilité de s'expliquer et de se confronter.

Comme toute institution nouvelle, le Parlement européen a rencontré quelques difficultés de fonctionnement

lors de sa première mise en marche. Quelques observateurs ont regretté certaines querelles de procédures et quelques manœuvres propres à certaines mœurs parlementaires. La révision de règlement intérieur, déjà entreprise, devrait y mettre ordre.

Au-delà de quelques bavures, l'impression d'ensemble qui s'est dégagée des premiers pas du nouveau Parlement européen est qu'il pourra effectivement exercer les trois tâches fondamentales qu'attendent ceux qui se sont battus pour son élection : établir un contrôle démocratique sur l'activité des autres institutions et sur l'action et les orientations de la Communauté en général, constituer une « caisse de résonance » auprès des opinions publiques pour des activités qui demeureraient trop souvent enfermées dans le secret ou dans la discrétion des bureaux de Bruxelles, exercer un rôle de « conscience de l'Europe » en prenant position au nom des peuples de la Communauté sur les grands choix qui s'imposent à l'Europe et à propos desquels seules les voix nationales de nos pays pouvaient auparavant se faire entendre.

Ferdinando Riccardi